

Tremblay-en-France

Délibération du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers municipaux

– en exercice : 39

– présents : 29

– excusés représentés : 6

Séance du 16 DECEMBRE 2021

– excusés : 1

– absents : 3

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 10 décembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur ASENSI François, Maire de Tremblay-en-France.

Présents :

Monsieur François ASENSI, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Vincent FAVERO, Madame Marie-Ange DOSSOU, Monsieur Amadou CISSE, Madame Nijolé BLANCHARD, Monsieur Thierry GODIN, Monsieur Jean-Claude FOYE, Monsieur Michel BODART, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Catherine LETELLIER, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Mohamed GHODBANE, Madame Nathalie MARTINS, Madame Christelle KHIAR, Monsieur Luis BARROS, Madame Estelle DAVOUST, Monsieur Julien TURBIAN, Madame Célia BOUHACINE, Madame Angéline WATY, Madame Louiza MOUNIF, Madame Valérie SUIN, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.

Excusés représentés:

Madame Céline FAU, ayant donné pouvoir à Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Arnold MAKWO, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Bertrand LACHEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Aline PINEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Louis DARTEIL, ayant donné pouvoir à Madame Christelle KHIAR, Madame Aurélie MAQUEVICE, ayant donné pouvoir à Monsieur Luis BARROS

Excusée:

Madame Calista BOURRAT

Absents :

Monsieur Lino FERREIRA, Madame Céline FREBY, Madame Prisca-Diane NGNINTENG

Secrétaire de séance (en application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales) : Monsieur Mohamed GHODBANE

Délibération n° 2021- 153 : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi 92-125 relative à l'administration territoriale,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées pour le budget primitif 2022,

Vu sa délibération n°2021-11 du 23 mars 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021,

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1.

VOTE, dans les termes annexés, les orientations budgétaires 2022.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Tremblay-en-France (18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France) dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil (7 rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris – 93558 Montreuil cedex) dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Délibération rendue exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : **27 DEC. 2021**
- L'affichage le : **29 DEC. 2021**
- La notification le : /

Objet : Budget primitif 2022 - débat d'orientations budgétaires

Conformément aux dispositions du code général des collectivités locales, les orientations budgétaires de la collectivité sont présentées en Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote de son budget primitif. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) donne lieu à un vote. Il reflète les orientations politiques de la municipalité après avoir retracé l'environnement économique et les dispositions gouvernementales envisagées dans le projet de loi de finances 2022.

Le débat d'orientation budgétaire doit présenter :

- les orientations budgétaires avec des prévisions d'évolutions de dépenses et de recettes, de fonctionnement comme d'investissement, avec les hypothèses retenues pour la construction du budget
- la présentation du programme pluriannuel d'investissement
- des informations sur la structure et la gestion de l'en-cours de dette et sa projection prévue sur l'exercice
- des informations sur le personnel communal, ses effectifs, ses rémunérations, son temps de travail et ses heures supplémentaires

I- L'autonomie financière des communes toujours menacée par l'État

1) Une volonté re-centralisatrice qui pèse sur le budget de la commune

Les politiques d'austérité engagées dès les présidences de Nicolas Sarkozy et de François Hollande (11,5 milliards d'euros de DGF en moins) se trouvent confortées avec l'élection du Président Emmanuel Macron.

Il s'agit d'une remise en cause du principe d'autonomie financière et de la libre administration des collectivités locales, pourtant inscrite dans la Constitution. Les communes sont les premières affectées par les nombreuses mesures financières libérales à destination des collectivités territoriales : suppression de la part salaire de la taxe professionnelle et perte de la fiscalité économique avec le transfert de la Contribution Financière Economique (CFE) au niveau territorial puis métropolitain. En conséquence, elles subissent une érosion majeure de leur assiette fiscale, et l'essentiel de leurs ressources provient désormais des transferts de l'État, et pour Tremblay-en-France, de la Métropole du Grand Paris. Alors que les ressources fiscales représentaient 77% des recettes de fonctionnement de la ville de Tremblay-en-France en 1998, elles ne représentaient plus que 25% en 2021.

La confiscation progressive de différents impôts locaux par l'État avait divisé par deux les bases fiscales de la ville sur cette période, et cette situation est encore aggravée par la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales depuis 2018. La taxe foncière sur le foncier bâti (TFPB) prend donc le rôle d'impôt pivot incarné jusqu'alors par la TH. La TFPB a elle-même été réduite de 50% de la contribution des locaux industriels, soit environ 10 millions d'euros pour la ville. Cette perte est aujourd'hui compensée à l'euro près mais là-encore nous perdons en autonomie, mais aussi en visibilité, car il n'existe aucune garantie sur le long terme. Les communes perdent ainsi progressivement toute marge de manœuvre pour créer de nouveaux services publics locaux et appliquer les orientations politiques exprimées lors des élections par leurs citoyens.

En plus de ces impôts locaux recentralisés, et de la suppression totale de notre Dotation Globale de Fonctionnement, l'État ponctionne désormais directement dans notre budget pour financer sa propre dette. En effet, depuis 2017, la commune de Tremblay-en-France est soumise à un prélèvement annuel de 893 mille euros au titre de la contribution à la réduction de la dette de l'État. Rappelons que la DGF s'élevait à 5,3 millions d'euros en 2010.

Par ailleurs, la ville a vu son potentiel financier, mesure de sa richesse, injustement surévalué en 2017, en raison des flux financiers virtuels liés à la mise en place de la Métropole. Artificiellement plus riche, en réalité la ville n'a en réalité, pas perçu un centime supplémentaire, mais a vu les mécanismes de péréquation et ses dotations recalculés dans un sens très défavorable. Une entorse au principe de neutralité budgétaire affirmé par l'Etat lors de la mise en place de la métropole. Ce nouveau mode de calcul coûte 2 millions d'euros par an à la ville de Tremblay-en-France principalement via sa contribution au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF).

Avec des ressources dont nous ne sommes plus maîtres, toujours plus fluctuantes selon les nouvelles législations nationales, il s'agit bien d'un mouvement de recentralisation technocratique de l'État, qui va à rebours du mouvement historique de décentralisation porté depuis les lois Defferre de 1982. C'est injuste et dangereux : les collectivités locales représentent 70% de l'investissement public civil, alors qu'elles ne représentent que 8% de la dette publique nationale. Les attaques incessantes sur les finances communales entament de façon structurelle leur capacité à dégager de l'autofinancement et donc à investir. C'est une menace de long terme pour tout le pays.

De fait, l'État vient chercher dans les budgets des collectivités le financement pour ses politiques libérales de soutien aux grandes entreprises et aux plus fortunés. Ainsi du CICE, dont les 40 milliards d'euros annuels ont largement creusé le déficit de l'État. C'est d'autant plus vrai que le projet gouvernemental a pérennisé et amplifié le CICE en le transformant en baisse de charges des entreprises. Ainsi de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et le prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital, générant environ 5 milliards d'euros de dépenses pour l'Etat. Ces mesures ont conduit à offrir un cadeau fiscal d'environ 1,5 milliards d'euros aux 100 contribuables les plus fortunés de France.

Ce mouvement engagé depuis 2010 a donc entraîné une perte de 6 millions d'euros par an sur la DGF et de 1 à 2 millions par an sur le FSRIF. Au total, sur 10 ans, la ville a perdu 38 millions d'euros.

2) La crise sanitaire s'ajoute à ces contraintes

La pandémie de la COVID-19 a affecté 7,2 millions de nos compatriotes en ôtant la vie à plus de 117 mille d'entre eux. Il est inutile de rappeler toutes les mesures successives prises pour lutter contre la propagation de ce virus. L'exercice 2021 a été également marqué par cette pandémie mondiale et il est fort à parier que le « quoi qu'il en coûte » se répercutera à un moment donné sur les finances locales.

Rappelons que cette crise a affecté directement les finances communales en 2020, à hauteur de 4 millions d'euros, par des dépenses non prévues et des réductions de recettes, faisant émerger des besoins nouveaux croissants de la population lourdement impactée par cette crise et ses conséquences.

La volonté municipale reste l'accompagnement des tremblaysiens dans la traversée de cette crise, par le déploiement de personnels et de services. On notera particulièrement la mobilisation de personnels municipaux pour pallier aux absences de personnels de cantines malades, cas contacts ou vulnérables afin d'assurer la continuité du service public de restauration. De même, ont été pérennisés de nouveaux services tels que la téléconsultation médicale déployée au Pôle municipal de Santé, ou le service livraison de courses à domicile pour les personnes âgées.

La commune doit tenir compte de ce contexte difficile pour conduire sa réflexion budgétaire et maintenir un haut niveau de service public et un programme d'investissement ambitieux.

II Un haut niveau de service public et un programme d'investissement ambitieux

C'est dans ce contexte et avec la réaffirmation de nos ambitions que se déclinent nos perspectives budgétaires 2022.

(Annexe 1)

Quelques indicateurs

Au 1^{er} janvier 2022, la dette communale est à 91,6% en taux fixe, le solde étant indexé au taux du livret A. Son taux moyen est de 1,01%, et sa durée de vie moyenne est de 6,5 ans.

L'en-cours de la dette s'élève à 6 millions d'euros, soit 169€ par habitant contre 1.032€ pour les communes à strates comparables.

L'autofinancement de 15 millions d'euros permet d'obtenir un ratio de désendettement de 4 mois contre 6 à 8 ans pour les communes de la strate. A rappeler que ce ratio déclenche l'alerte préfectorale de surendettement quand il atteint 12 années.

Avec les évolutions prévues des dépenses et recettes et les projets d'investissements de la commune, il est anticipé en prospective à l'horizon 2025 une dette de 12 millions d'euros et un autofinancement de 15 millions d'euros. Les ratios municipaux de dette seraient alors toujours inférieurs à la strate et très loin des seuils d'alerte, avec une dette par habitant de 349€ et une durée de désendettement légèrement inférieure à 1 an.

(Annexe 2)

1) Les incompressibles : les dépenses obligatoires ou les « coûts partis »

Les projections pour 2022 ont donc été construites sur des hypothèses prudentes, compte tenu de cet environnement institutionnel en plein bouleversement :

- Evolution des bases de taxe d'habitation de 1,0% et de taxe foncière de 0,5%, ce qui ferait progresser les produits fiscaux de 5,26% par rapport au réalisé 2021 en tenant compte des nouvelles bases espérées à hauteur de 1 million d'euros (Nouveaux locaux Bolloré, DHL, ADP...)
- Prévision du FSRIF à la valeur de 4,7 millions d'euros.

- Augmentation de 6% de la dotation de solidarité urbaine à 538 mille euros
- Réduction des dépenses spéciales Covid (gel, masques...) entrant dans des dépenses régulières et non reconduction du fond social
- Reconduction de la prévision des recettes de taxe de séjour à 1,5 millions d'euros contre 2,5 million au BP 2020 avec une prévision de réalisation de 1 million d'euros en 2021.

Les dépenses de personnel

Le travail sur les dépenses de personnel est primordial puisque ce poste représente 50% des dépenses de fonctionnement et 61% si on exclut de ces dépenses, le fonds versé à l'EPT. Au 1^{er} janvier 2021, les emplois pourvus en équivalent temps plein s'élèvent à 928 titulaires et 260 non titulaires. Le total des rémunérations versées hors charges patronales s'est élevé en 2020 à 41 334 934,06€.

Le nombre d'heures supplémentaires rémunérées s'élève à 42 314.

Les agents effectuent 35 heures de travail par semaine.

Les principaux facteurs d'augmentation reposent sur des mesures réglementaires et statutaires, en particulier la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), l'actualisation du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les filières techniques et médico-sociales, la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et de la prime de précarité pour les contractuels imposée par la loi de transformation de la fonction publique. Les augmentations d'effectifs renforçant les secteurs impactés par les conséquences de la crise sanitaire, sociale et économique impactent également la masse salariale. Ces augmentations seront absorbées partiellement grâce à l'effort des services municipaux et aux réorganisations qu'ils portent. La gestion volontariste des effectifs a déjà permis de stabiliser la masse salariale entre 2015 et 2019 notamment par la mise en place d'un comité de pilotage qui arbitre sur le remplacement de chaque départ à la retraite ou mobilité. De même, un travail sur la réorganisation des activités au sein des services municipaux a permis de réduire de façon significative les heures supplémentaires encore sur cet exercice. Dans ce contexte contraint, la ville poursuit les mesures de réduction de l'emploi précaire et d'action de solidarité.

Compte tenu de tous ces éléments, la prévision d'évolution de la masse salariale est une augmentation de 3,91%.

Ce contexte salarial nécessite de faire de la politique des Ressources Humaines une priorité renforcée de la ville. Elle a pour objectif de réduire la précarité et d'offrir aux agents municipaux les meilleures conditions de travail et de rémunération possibles tout en respectant des valeurs humaines. Ils sont le socle et la garantie du service public et ont su lors de la pandémie, répondre présents et maintenir le lien avec les habitants. La formation, les déroulés de carrière et la valorisation financière via le complément indemnitaire annuel, permettent d'avoir des agents impliqués, considérés et reconnus, afin d'offrir aux tremblaysiens le meilleur service public possible.

Les fluides et autres dépenses contraintes

Les fluides se composent des consommations générées par les activités municipales (eau, électricité, chauffage...). Elles ne peuvent être réduites arbitrairement, même si un travail de fond permet leur maîtrise. Ils représentent environ 3,4 millions d'euros.

Avec les autres dépenses contraintes (restauration scolaire, prestations de ménage, gardiennage), les dépenses contraintes des services s'élèvent à 8,8 millions d'euros et diminuent de 1,4% de BP à BP.

Les contingents et participations, notamment le contingent des pompiers (720 mille euros) et le fond de compensation des collectivités territoriales (FCCT) versé à l'EPT (19,2 millions d'euros) représentent globalement une somme de près de 21 millions d'euros sur laquelle la ville a peu de prise.

2) La poursuite du programme municipal volontariste et ambitieux

Cette gestion raisonnable, raisonnée et rigoureuse s'inscrit dans un contexte national et local dans lequel le service public a besoin d'être renforcé, en maintenant l'exigence de qualité des services publics de proximité souhaitée par les élus. Ce programme ambitieux au service des Tremblaysiens et programmé sur plusieurs années répond aux 4 piliers du projet municipal, une ville écologique, citoyenne, attractive et solidaire.

Une ville écologique

La commune n'a pas attendu que les thèmes écologiques soient devenus prépondérants pour développer une politique tenant compte de ses émissions de CO2 et de la préservation de la nature.

Ainsi, la ville a généralisé l'usage des leds pour l'éclairage public ce qui a non seulement réduit la consommation électrique mais aussi les coûts d'entretien.

La ville est pionnière dans la géothermie, et de plus en plus de bâtiments municipaux et privés bénéficient de cette énergie la plus écologique qui soit.

La ville investit aussi massivement dans le renouvellement de ses chaudières, ainsi que la rénovation énergétique, en particulier dans l'isolation des écoles et de l'hôtel de ville.

La ville investit aussi dans l'achat de véhicules à faible consommation, en particulier des véhicules électriques et hybrides, et incite ses agents au covoiturage via la création d'une plateforme dédiée. Enfin, la ville a inauguré en 2020 son nouveau parc urbain, véritable poumon vert de la ville et symbole de son attachement à la nature.

Par ailleurs, elle exerce une politique de plantation permanente avec un **bilan 2020 de plus 110 arbres plantés**

Une ville citoyenne

La ville développe la citoyenneté grâce à la démocratie locale représentée par les conseils de quartier, mais également par tous les secteurs qui contribuent à l'accès aux droits essentiels, permettant de fait à chacun d'agir, parce que sachant. Les valeurs du vivre ensemble sont partagées par les centres sociaux, la division jeunesse, le service prévention/médiation qui sensibilisent l'ensemble des publics à la citoyenneté.

Une ville attractive

La ville a soutenu depuis 2020 les associations sportives et culturelles qui sont particulièrement actives et nombreuses. Toutes les subventions ont été maintenues malgré l'arrêt presque complet des activités. Rappelons que la ville est dotée d'un théâtre reconnu pour ses créations, d'un cinéma récemment rénové et agrandi, d'une scène de spectacles particulièrement dynamique et découvreuse de talents, d'équipements sportifs nombreux et variés, et d'équipes sportives de haut niveau.

Une ville solidaire

La ville soutient les plus faibles depuis toujours. Le CCAS est un outil essentiel au service de la population, au travers des politiques réglementaires et volontaristes, portés par les services d'action sociale, de l'accompagnement et des aides à domicile, du développement des loisirs seniors et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il agit en partenariat pour faciliter le parcours des usagers, sur des domaines certes comme l'insertion professionnelle, mais

également entre autre comme la santé. Par ailleurs, la ville soutient également l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, en particulier via les associations comme la Boutique Club Emploi ou la Mission Intercommunale. N'oublions pas également la Régie de Quartier très active et qui bénéficie de soutiens et de contrats de la ville afin d'assurer ses missions d'intégration. La période actuelle rend toutes ses missions encore plus essentielles et met l'accent sur l'importance pour les tremblaysiens de la proximité de l'action municipale.

Cette période particulière liée au contexte sanitaire actuel a aussi permis de montrer l'engagement de la ville à soutenir le public le plus fragile. La ville a mis en place une distribution de Chèques d'Accompagnement Spécialisé (CAP) pour un montant de 150 000€ à destination des séniors, en couple ou isolés, ainsi qu'aux familles monoparentales. 940 ménages, ce qui représente 3000 personnes, ont ainsi bénéficié de cette initiative.

Dans le même temps, une distribution de CAP a été faite en direction de la Jeunesse. A ce jour, 1 600 jeunes ont reçu une aide de 160€ et 110 ont bénéficié de 400€ d'aides numériques.

La prospective budgétaire traduira ces 4 priorités municipales afin de conforter et développer ses politiques publiques dans ces domaines. Les crédits des services sont reconduits globalement. Les politiques publiques de la solidarité, de l'éducation, de la sécurité et du cadre de vie seront les priorités en 2022.

Pour mettre en œuvre ces orientations, nous avons besoin d'agents formés, reconnus, valorisés à travers une politique RH ambitieuse et volontariste au moment où ce gouvernement comme tant d'autres avant n'ont eu de cesse de mettre à mal le service public et le statut des fonctionnaires.

Dans ce budget, nous préserverons l'autofinancement, et donc l'investissement municipal au bénéfice des Tremblaysiens.

Grâce à des recettes actives malgré l'impact de la crise pandémique, et à ses recherches de subventions, la commune dégage un autofinancement de plus de 15 millions d'euros, qui devrait pouvoir être maintenu dans les années à venir et permettre à la municipalité de financer des investissements importants tout en évitant le recours à l'endettement.

La Municipalité poursuivra sa politique responsable tout en lançant ou poursuivant plusieurs grandes opérations d'équipements et d'aménagement urbain, à titre d'exemples :

- Dans le domaine sportif, la rénovation de la piscine Auguste DELAUNE (2,4 millions d'euros), celle de la tribune du parc des sports (500 mille euros) ainsi que du terrain synthétique n°1 (1 million d'euros)
- Dans le domaine scolaire, l'extension de l'école Casanova (2,6 millions d'euros), celle de l'école Balzac (5,7 millions d'euros), de la restauration de l'école Buisson (2,7 millions d'euros) et la construction d'un nouveau groupe scolaire (6,7 millions d'euros)
- Pour les bâtiments d'accueil, la démolition / reconstruction de la salle Dossisard (1,8 millions d'euros) et le bâtiment de la rue d'Anjou (7,2 millions d'euros)
- Dans le domaine de la voirie, l'aménagement de la rue Mandela (500 mille euros), avenue du Parc (1,7 millions d'euros), rue du 8 mai 1945 (1,2 millions d'euros), rue Salvador Allende (1,8 millions d'euros), avenue Salengro (1,6 millions d'euros), de la place Thomas (4,2 millions d'euros), de la rue Berlioz (3,5 millions d'euros)
- L'aménagement de parkings rue Langevin et rue Assan et Picardie (1 million d'euros)
- La rénovation du square Gavroche (4,5 millions d'euros)

Et bien d'autres opérations d'entretien des bâtiments ou de modernisation des éclairages publics.

L'ensemble de ces investissements trouvent leur traduction dans la PPI (25 millions par an)

(Annexe 3)

En conclusion, la Ville affronte la crise pandémique avec des finances affectées par les années d'austérité imposées par l'Etat. Les contraintes sont de plus en plus fortes, les marges d'autonomie toujours plus restreintes, le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales toujours plus foulé aux pieds.

Les dotations se sont réduites drastiquement, mais paradoxalement la commune dépend à plus de 50% de décisions extérieures, en particulier celles de la Métropole du Grand Paris. Les nombreux projets de réforme des finances locales peuvent à tout moment remettre en cause les équilibres financiers et nécessitent une réactivité sans faille de la part des élus de cette Ville pour maintenir des finances saines.

En effet, la Municipalité se refuse à réduire ses services ou ses investissements et poursuit ses efforts de maîtrise budgétaire. Les habitants de Tremblay-en-France, affectés par la pandémie, les effets du marasme économique et par les mesures gouvernementales, pourront continuer à bénéficier des résultats des actions municipales basées sur la priorité donnée à la solidarité et au progrès.

Annexes

Annexe 1 : Projection section de fonctionnement.

Recettes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	2022	2023	2024	2025
Attribution compensation	68 709 090	68 709 090	68 709 090	68 709 090	68 709 090	68 709 090	68 709 090
Fiscalité	45 354 496	46 111 517	46 526 240	40 712 656	42 511 630	43 911 618	46 112 623
Rôles supplémentaires	2 150 628	38 210	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Taxe de séjour	2 539 301	998 346	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 400 000	2 500 000
Taxe publicité	546 205	413 374	400 000	263 900	400 000	400 000	400 000
Droits de mutation	1 402 309	1 170 867	1 100 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Autres taxes	643 587	862 620	811 531	831 825	-10 379	-12 067	-13 737
Dotation de solidarité urbaine	449 648	479 542	239 771	538 680	567 866	596 161	624 952
Compensations fiscales	975 923	1 090 186	1 030 314	10 880 578	10 933 829	10 987 345	11 041 129
FCTVA fonctionnement	169 877	68 987	64 835	100 000	100 000	100 000	100 000
Atténuations de charge	385 857	467 854	460 000	467 854	467 854	467 854	467 854
Recettes de gestion	7 978 238	7 863 269	7 428 109	8 097 662	8 097 662	8 097 662	8 097 662
Total recettes courantes	131 305 159	128 273 861	128 369 890	133 502 245	135 177 551	137 057 663	139 439 573
Cessions (prévues en investissement)	906 203	0	0				
Total recettes de fonctionnement	132 211 362	128 273 861	128 369 890	133 502 245	135 177 551	137 057 663	139 439 573

Dépenses	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	2022	2023	2024	2025
Rémunérations	55 400 052	56 937 313	59 087 000	61 400 000	62 321 000	63 255 815	64 204 652
Rémunérations nouvelles structures						200 000	400 000
Impact crise Covid (prime)		389 860					
Intérêts	80 548	66 693	69 993	60 790	94 662	138 114	187 988
Prélèvement DGF	893 352	893 352	893 352	893 352	1 393 352	1 893 352	2 393 352
FSRIF	4 124 673	5 097 167	5 100 000	4 700 000	4 794 000	4 889 880	4 987 678
FPIC	363 238	360 367	363 238	363 238	363 238	363 238	363 238
Dépenses taxes de séjour				0	0	0	0
Reversement surtaxe de séjour	211 155	492 310	250 000	300 000	400 000	500 000	500 000
Dépenses imposées	8 174 624	8 361 358	8 936 106	8 809 133	8 904 946	9 002 314	9 101 265
Dépenses maitrisables	8 464 028	7 416 582	8 639 333	8 639 333	8 725 726	8 812 984	8 901 113
Fonctionnement nouvelles structures						100 000	200 000
Impact crise Covid (dépenses +)		977 056	600 000				
FCCT	20 169 317	19 688 321	19 717 583	19 266 321	19 266 321	19 266 321	19 266 321
Contingents participations	2 231 745	2 098 391	2 026 364	2 098 394	2 098 394	2 098 394	2 098 394
CCAS	1 503 740	1 546 000	1 589 565	1 589 565	1 605 461	1 621 515	1 637 730
Subventions associations	9 300 907	9 221 658	9 208 054	9 208 054	9 278 399	9 332 347	9 386 833
Impact crise Covid (fonds social)			400 000				
Autres dépenses	564 543	499 218	639 900	639 900	639 900	639 900	639 900
Impact crise Covid (bons alimentaires)		543 260					
Dépenses imprévues	0	0	55 000	55 000			
Total dépenses de fonctionnement	111 481 922	114 588 906	117 575 488	118 023 080	119 885 399	122 114 174	124 268 464
Autofinancement hors cession d'actif	19 823 237	13 684 956	10 794 402	15 479 165	15 292 152	14 943 489	15 171 109

Annexe 2 : Projection endettement

Dette	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant du au 01/01	7 136 924	6 618 245	6 096 928	7 079 593	6 928 492	10 119 758
remboursement capital	518 679	521 317	515 999	715 422	930 447	1 139 490
Nouvel emprunt			1 498 664	564 321	4 121 713	3 596 833
Capital restant du au 31/12	6 618 245	6 096 928	7 079 593	6 928 492	10 119 758	12 577 101
Epargne brute	19 823 237	10 794 402	15 479 165	15 292 152	14 943 489	15 171 109
Ratio de désendettement (années)	0,33	0,56	0,46	0,45	0,68	0,83
Moyenne strate	5,97	5,97	5,97	5,97	5,97	5,97
Dette par habitant	183,84	169,36	196,66	192,46	281,10	349,36

Annexe 3 : Projection investissement

Principaux investissements programmés (hors opérations immobilières et renouvellement urbain)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
équipements d'accueil	260 000	1 200 000	1 000 000	6 600 000	2 900 000	0
bâtiments scolaires	1 380 000	2 370 000	3 150 000	9 350 000	6 500 000	4 000 000
bâtiments sportifs	0	1 120 000	3 900 000	1 950 000	1 050 000	250 000
opérations de voirie	1 600 000	2 755 000	5 230 000	11 395 000	7 325 000	4 200 000
Autres opérations d'équipement	12 364 000	5 630 000	5 880 000	5 880 000	5 880 000	5 880 000
Total principaux investissements programmés	15 604 000	13 075 000	19 160 000	35 175 000	23 655 000	14 330 000